

Hommage à Me Roger Tassé – Allocution du recteur – Jean A. Plamondon

Le nom de monsieur Roger Tassé a été maintes fois cité au cours des négociations constitutionnelles qui, depuis l'Accord du Lac Meech en 1987 jusqu'à l'Entente de Charlottetown de 1992, ont influencées si grandement la scène politique canadienne. À la suite de son passage devant le Comité spécial de la Chambre des communes présidé par Monsieur le Ministre Jean Charest qui était chargé d'étudier ce sujet, le Globe and Mail de Toronto reconnaissait la qualité de sa prestation dans une phrase lapidaire : «When Roger Tassé speaks, people should listen».

À l'Université du Québec à Hull, nous n'avions pas attendu les exhortations de plus grand quotidien national pour tirer parti des sages conseils de notre ami puisqu'il était déjà, depuis 1987, le président-fondateur de notre Fondation et l'une des personnalités outaouaises qui appuient le plus énergiquement le développement de notre Université.

Voyons ensemble quel a été le cheminement professionnel de cet homme et l'on comprendra pourquoi l'Université du Québec lui rend hommage en lui décernant un doctorat honoris causa et pourquoi je le cite en exemple à tous ces jeunes professionnels qui reçoivent aujourd'hui leur diplôme.

Monsieur Roger Tassé est né à Montréal en 1931. C'est là qu'il poursuit le cycle complet de ses études puisqu'il possède un baccalauréat ès arts du Collège Sainte-Marie et une licence en droit de l'Université de Montréal, complétée en 1956. Admis au Barreau du Québec la même année, il entre au service du ministère de la Justice et joint ainsi les rangs de la Commission de la fonction publique fédérale. Rapidement, en 1957, il obtient un diplôme d'études supérieures en droit de l'Université d'Ottawa.

Je m'arrête ici brièvement pour vous souligner un élément qui ressort de ces premières données biographiques. En 1957, Roger Tassé a vingt-six ans. Il a, sans aucune interruption et en y consacrant tout son temps, complété ses études primaires, secondaires, classiques et universitaires. En quittant l'Université, il est particulièrement bien préparé pour faire face aux défis qui l'attendent.

Tel était bien le cheminement normal en ces années-là. Il était naturel pour la très grande majorité de ceux qui avait le privilège d'accéder aux études supérieures d'y consacrer une partie importante de leur jeunesse.

On me dira sans doute que le contexte socio-économique a bien changé. J'en conviendrai facilement. Il n'en demeure pas moins vrai que les conditions qui parfois sont maintenant faites aux jeunes expliquent en grande partie qu'ils délaissent les études. Sans doute y aurait-il lieu de modifier les conditions d'apprentissage, en encourageant les étudiants à considérer leurs études comme une occupation à temps complet et en les motivant pour la recherche et la découverte de la connaissance, de manière à leur offrir cette préparation à la vie professionnelle qui sera si nécessaire dans le monde en gestation qui nous attend au tournant du siècle.

Reprenons la trame de cette carrière qui a rendu monsieur Tassé digne de l'hommage qui nous lui rendons aujourd'hui. En 1965, il est nommé surintendant des faillites et en juin 1968, sous-ministre adjoint au ministère de la Consommation et des Corporations. Le 16 juin 1972, il est nommé Solliciteur-Général adjoint du Canada, poste qu'il occupe pendant cinq ans. En juillet 1977, il est muté au ministère de la Justice où il devient sous-ministre et sous-protecteur général.

Les huit années qui vont suivre représentent un temps fort dans le cheminement de monsieur Tassé. C'est l'époque du rapatriement de la Constitution et de l'adoption de la Charte des droits et libertés. Le sous-ministre en titre du ministère de la Justice est bien évidemment un acteur privilégié lors de ces travaux d'importance qui ont légué aux canadiens des pièces de législation qui doivent façonner l'avenir du pays.

Cette deuxième étape de la carrière de Me Tassé nous révèle un fonctionnaire du Gouvernement du Canada qui tient en haute priorité les responsabilités de sa charge. Les qualités professionnelles de monsieur Tassé se déploient alors qu'il assume des mandats de plus en plus larges et de plus en plus exigeants. On verra plus tard que sa connaissance avertie des rouages constitutionnels et juridiques vont le signaler à l'attention des gouvernants et qu'il aura d'autres occasions de mettre son expertise au service de ses concitoyens.

Mais avant d'en arriver là, mentionnons tout de même que les qualités professionnelles qui ont fait de Roger Tassé un fonctionnaire de première importance au Canada se doublent de qualités personnelles qu'il a su si bien exploiter dans les diverses fonctions qu'il a remplies.

Me Tassé, nous qui le connaissons pouvons en témoigner, est un homme discret, dévoué et facile d'accès. Sous ces dehors fort civils, quiconque est appelé à le côtoyer peut constater à quel point il sait être attentif aux besoins des autres et respectueux de leurs différences. En ce sens-là, je dirais qu'il apparaît presque normal qu'un tel homme ait été associé à la préparation et à la négociation d'une Charte des droits et libertés généreuse qui fait honneur aux canadiens.

C'est là en effet que l'on trouve énoncer des principes et des valeurs qui caractérisent bien Roger Tassé. Et l'on remarque ici une autre dimension de l'homme que je trouve important de mettre en lumière pour le bénéfice de nos diplômés. Roger Tassé a su exploiter ses talents professionnels et personnels en servant le public canadien et en rendant ainsi à la société ce qu'elle lui avait donné.

Les conditions même de notre société post-moderne exigeront de plus en plus qu'il en soit ainsi de nous. Les problèmes difficiles qui nous confrontent n'acceptent plus que nous agissions en techniciens détachés, sans égard pour les conséquences indirectes et à plus long terme de nos décisions. Bref, les considérations éthiques font intégralement partie des facteurs dont il faut à tout moment tenir compte. Ne serait-ce que pour cette raison, il nous faut apprendre à toujours allier intelligence et sensibilité dans l'exercice de notre profession. C'est bien une telle attitude qui caractérise Roger Tassé.

Passons maintenant à la troisième étape de la carrière de Me Tassé. En octobre 1985, il quitte la fonction publique pour devenir membre du Cabinet d'avocats Lang, Michener, Lash, Johnston de Toronto et d'Ottawa et avocat-conseil auprès du Cabinet Noël, Décary, Aubry et associés de Hull. Son départ de la fonction publique a créé un vide. J'en veux pour preuve que le Gouvernement canadien fait appel à ses services durant les négociations qui devaient conduire, en 1987, à l'Accord du Lac Meech. Peu après ces pourparlers, Bell Canada a recours à lui. En 1988, il devient vice-président aux affaires juridiques et environnementales.

Nonobstant cette nouvelle affectation, Me Tassé continue alors de contribuer au dossier constitutionnel : il présente un mémoire personnel au comité de la Chambre des communes présidé par Monsieur le ministre Jean Charest, il est membre du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada (Commission Spicer) et il agit comme conseiller constitutionnel principal auprès du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada (Comité Beaudoin-Dobbie). Finalement, il devient conseiller spécial du Gouvernement fédéral lors des négociations multilatérales qui ont mené à l'Accord constitutionnel du 28 août 1992.

Il n'est pas question ici d'exprimer une opinion sur la position que défend avec ardeur Me Tassé : celle d'un fédéralisme renouvelé qui laisse place aux aspirations du Québec moderne. Chacun doit à cet égard demeurer maître de ses opinions. Ce que je veux souligner, c'est la qualité de l'engagement de Roger Tassé dans cette promotion de ses convictions. Cette contribution lui fait honneur et nous, ses concitoyens, en sommes les bénéficiaires.

Le mandat de Me Tassé à la vice-présidence de Bell Canada est terminé depuis le 1^{er} juillet 1991. Il a choisi de retourner à la pratique privée du droit, en s'associant cette fois-ci au cabinet Fraser et Beatty, l'un des plus importants cabinets d'avocats au pays.

Ces dernières années ont vu Me Tassé reconnu comme expert dans le champ de ses compétences. Ses talents de négociateur ont été éprouvés dans le débat constitutionnel et dans l'important dossier des pêches où il est porte-parole canadien dans les échanges avec la France. Le Gouvernement canadien lui a aussi fait confiance à l'occasion de discussions impliquant les autochtones. Ces réalisations importantes nous révèlent un professionnel en pleine possession de ses moyens à qui l'on peut faire confiance dans les situations les plus délicates. Telle est bien l'autre leçon que nous livre l'examen de la carrière de notre doctorandus.

Il me reste maintenant à m'arrêter quelque peu sur les engagements personnels de Me Tassé. Lorsqu'on les examine, on découvre une constante : l'éducation le préoccupe au premier chef. Ainsi il a été commissaire à la Commission scolaire Outaouais-Hull de 1972 à 1974. Il a été membre du Conseil d'administration du Collège de l'Outaouais de 1976 à 1978 et vice-président du Conseil en 1977.

Finalement, il a accepté de participer à mon invitation à la création de la Fondation de l'Université du Québec à Hull en 1987. Il a été élu Président-fondateur de cette

Fondation et il la dirige d'une main de maître depuis sa création. À ce titre, il a rendu des services inestimables à l'Université du Québec à Hull. La cérémonie d'aujourd'hui me permet de lui dire merci au nom de tous ceux de la communauté universitaire de l'Outaouais qui ont pu bénéficier de la Fondation.

Monsieur Roger Tassé s'est vu honorer de différentes distinctions : il est conseiller de la Reine depuis 1971 et il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada le 26 juin 1981. La Faculté de droit de l'Université de Montréal, son alma mater, lui a décerné un diplôme de mérite à l'occasion des célébrations entourant le centenaire de la Faculté.

De ce point de vue, l'événement d'aujourd'hui se situe dans le prolongement de ces autres occasions où l'excellence de Monsieur Roger Tassé a fait l'objet d'un hommage particulier.

Sur un plan encore plus personnel, je m'en voudrais de ne pas relever la situation familiale de Roger Tassé. Il est marié à madame Renée Marcil. Ils ont quatre enfants : Anne-Marie, Sylvie, Dominique et Louis. Ils sont les grands-parents de trois petits-enfants.

Toutes ces personnes sont ici parmi nous. Permettez-moi de les saluer officiellement et de les remercier d'avoir bien voulu partager avec nous son attention. Cette générosité de leur part nous a valu de tirer profit des nombreuses contributions de notre ami. En ce sens, je veux qu'ils sachent que notre hommage s'adresse aussi à eux.

En guise de conclusion, je dirai simplement que je suis honoré d'avoir pu témoigner publiquement de mon admiration pour monsieur Roger Tassé et de m'associer en cela avec monsieur Claude Hamel, président de l'Université du Québec, qui voudra à son tour dire un mot d'appréciation sur l'œuvre de notre docteur d'honneur.